école ensemble

Gatineau, Québec, le 14 mai 2025

Haut-Commissariat aux droits de l'homme
Palais des nations, Genève, Suisse
Par courriel au ohchr-registry@un.org

Objet : Contribution au Groupe de travail intergouvernemental sur un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant

Madame Griffiths,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir la réponse d'École ensemble à votre appel à l'information. Créée en juin 2017 à l'initiative de parents, École ensemble fait campagne contre la ségrégation scolaire au Québec et compte 9500 sympathisants.

* * *

Introduction

Le cas du Québec diffère de celui des pays du Sud Global où l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire gratuit est souvent inaccessible. Comme plusieurs pays du Nord (France, Espagne, Belgique), notre cas est instructif parce qu'il révèle que, même si l'instruction publique gratuite existe, des systèmes scolaires parallèles peuvent porter ombrage aux droits de l'enfant. C'est donc au sujet du problème de la ségrégation scolaire que nous vous écrivons.

Le cas du Québec

Notons d'abord

1) que l'éducation est de juridiction provinciale au Canada. Il n'y a donc pas un système canadien d'éducation, mais bien dix systèmes d'éducation provinciaux distincts au pays.
2) que le système scolaire québécois est structuré en niveaux préscolaire (débute à 4 ou 5 ans; non obligatoire), primaire (durée de 6 ans; débute à 6 ans) et secondaire (durée de 5 ans; débute à 12 ans). Les élèves peuvent ensuite accéder au niveau collégial. Les études collégiales sont de 2 ans au préuniversitaire ou de 3 ans au technique.

Le système scolaire québécois se définit par ce qui est convenu d'appeler « l'école à trois vitesses », un système où les écoles sont en concurrence pour les élèves les plus riches et les plus performants scolairement (car, rappelons-le, ce sont les écoles sélectives qui choisissent leurs élèves et non l'inverse.) On peut présenter ainsi ces trois vitesses :

- Écoles privées subventionnées : écoles dites « privées », mais qui bénéficient en fait d'une subvention annuelle de la part de l'État. Un élève du privé reçoit en fonds publics 75 % du montant que reçoit un élève équivalent du réseau public. En plus de la sélection par les frais (environ 5000 $/an), ces écoles trient les enfants grâce à une variété de techniques (examen, analyse des bulletins passés, entrevue, etc.) La part de marché des écoles privées subventionnées est de 21 % au secondaire.

- Écoles publiques sélectives : écoles dites « publiques », mais qui ont le privilège de choisir leurs élèves. Ces écoles ont souvent un « projet particulier » (sports, arts, etc.) pour lequel des frais allant de quelques centaines de dollars à plus de 10000 $ peuvent être exigés. Les méthodes de sélection sont variées allant des frais aux examens en passant par des critères officieux (messages aux parents indiquant que l'enfant doit être performant pour réussir sa scolarité en plus de son projet particulier; exigence de disponibilité de la part des parents; allusions à des voyages devant être payés par les familles, etc.) La part de marché des écoles publiques sélectives est évaluée à 23 % au secondaire.

- Écoles publiques ordinaires : écoles publiques gratuites et dotées d'un bassin scolaire. Les élèves qui n'ont pas accès aux réseaux privé subventionné ou public sélectif se retrouvent dans ce 3^{e} réseau où les élèves défavorisés et en difficulté sont surreprésentés. Cette composition du public ordinaire, de plus en plus écrémé, renforce l'attrait du privé subventionné et du public sélectif en agissant comme répulsif : ce cercle vicieux accentue sans cesse le contournement de la carte scolaire. La part de marché des écoles publiques ordinaires est évaluée à 56 % au secondaire.

Conséquences

Il résulte de ce tri social des enfants un système d'éducation inefficace et inéquitable, le plus inégalitaire au pays. Décrochage scolaire (plus haut taux au Canada), décrochage enseignant (un quart des enseignants quittent la profession durant leurs cinq premières années sur le marché du travail), alphabétisation insuffisante (53 % des Québécois de 16-65 ans ont des compétences faibles ou insuffisantes en littératie) et perpétuation des inégalités résultent du système d'éducation québécois.

Le gouvernement du Québec ne rend publique aucune donnée socioéconomique sur les familles fréquentant l'école privée subventionnée. Des chiffres publiés par le lobby du privé en 2013 indiquent que le revenu médian des ménages du privé est 2,5 fois plus élevé que celui des ménages au Québec. La proportion est de 4,5 fois pour le salaire moyen (voir tableau suivant).

AVANT			**ÉCOLE À 3 VITESSES**	***APRÈS***	
Scolarité des parents				**Accès des élèves**	
sec. ou moins	collège	université		… au collège	… à l'université
46 %	**40 %**	**14 %**	PUBLIC ORDINAIRE	**49 %**	**15 %**
28 %	**43 %**	**29 %**	PUBLIC SÉLECTIF	**91 %**	**51 %**
15 %	**35 %**	**50 %**	PRIVÉ SUBVENTIONNÉ	**94 %**	**60 %**
Revenu familial brut (2012)					
moyen	médian				
65900 $	**51000 $**		QUÉBEC		
300500 $	**130000 $**		PRIVÉ SUBVENTIONNÉ		

Sources :
– Scolarité des parents : Christian Maroy and Pierre Casinius Kamanzi, *Marché scolaire, stratification des établissements et inégalités d'accès à l'université au Québec*, Université de Montréal, 2018.
– Revenu familial brut des familles du privé subventionné : François Larose et al., *Profil socioéconomique et attentes technologiques des parents d'élèves du réseau des établissements d'enseignement privé du Québec*, Université de Sherbrooke, 2013.
– Revenu familial brut des familles du Québec en 2012 : Institut de la statistique du Québec, *Revenu médian et revenu moyen des ménages et des particuliers de 16 ans et plus* (en ligne).
– Accès au cégep/université : Pierre Canisius Kamanzi. *School Market in Quebec and the Reproduction of Social Inequalities in Higher Education*, Université de Montréal, 2019.

Pas étonnant, dès lors, que les deux réseaux publics accueillent en proportion six fois plus d'élèves défavorisés que le privé subventionné, ni non plus que l'ONU ait demandé formellement en 2020 au gouvernement du Québec de lui préciser quelles étaient « les mesures prises pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation dans le cadre du système scolaire à trois niveaux au Québec, indépendamment de la situation économique des parents » (le gouvernement n'a toujours pas répondu). L'UNESCO a aussi pointé le Québec du doigt dans son rapport sur l'école privée de décembre 2021.

Depuis la publication en 2016 du rapport phare *Remettre le cap sur l'équité* du Conseil supérieur de l'éducation (un organisme public indépendant du ministre qui a pour fonction de rendre des avis publics; le gouvernement actuel a décidé de démanteler le Conseil), il n'est plus possible d'ignorer que le système d'éducation du Québec foule aux pieds le principe d'égalité des chances :

> *« Au lieu d'atténuer les inégalités sociales, le fonctionnement du système contribue donc en partie à leur reproduction. […] Les données présentées dans ce rapport montrent que ce sont majoritairement des enfants des milieux favorisés et de la classe moyenne qui profitent des programmes enrichis et qui sont placés dans les conditions les plus propices à l'apprentissage. Les inégalités de traitement observées sont donc inacceptables et évitables. »*

Effets sur les droits de l'enfant

On le voit, l'enjeu au Québec, comme dans de nombreuses sociétés du Nord, n'est pas celui de la gratuité, mais celui de l'égale répartition d'une éducation de qualité. Comme le disait récemment le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz :

> *« C'est un fait que la santé publique et le système d'éducation sont importants pour maintenir la solidarité nationale, la cohésion et l'égalité. Il n'y a rien de plus important que d'avoir l'égalité des possibilités, et vous ne pouvez pas avoir ça si certains enfants ont une meilleure éducation ou de meilleurs soins de santé que les autres. »*

De la même manière, l'économiste Thomas Piketty déclarait : « L'autre grande conclusion est que ce qui compte vraiment pour la prospérité économique, c'est l'éducation et l'égalité relative dans l'éducation. »

L'équité est le moteur des systèmes d'éducation partout dans le monde. L'OCDE définit clairement le rôle central que joue l'équité dans les systèmes d'éducation :

> *« Le statut socioéconomique a une forte incidence sur la performance des élèves, mais dans les systèmes d'éducation plus équitables, davantage d'élèves défavorisés sont performants ».*

Les conséquences de l'iniquité en éducation sont nombreuses. Elles sont d'abord scolaires. Pas plus au Québec qu'ailleurs les enfants n'arrivent-ils à égalité sur la ligne de départ. Les systèmes d'éducation équitables permettent à ces enfants de rattraper les autres. Dans les systèmes inéquitables, les inégalités de départ se retrouvent telles quelles à la ligne d'arrivée. Les raisons qui font que l'iniquité est un boulet sont en fait assez simples. Le tableau suivant, basé sur le livre *Les Inégalités scolair*e (« Que sais-je? » n° 3985, PUF, 2014), du chercheur suisse Georges Felouzis, résume les conséquences du regroupement des élèves faibles :

1-RÉUNIR LES FAIBLES COMPLIQUE LA PÉDAGOGIE
- On se retrouve avec des enfants pour qui le plaisir d'apprendre n'est pas une évidence.
- L'enseignant doit revoir à la baisse ses exigences.
- Climat négatif/discipline : moins de temps pour enseigner.
- Renforcé par la présence d'enseignants inexpérimentés

2-EFFET DE STIGMATE (EFFET PYGMALION)
- Les enseignants pensent que les enfants sont moins bons; ils s'attendent à de moins bons résultats; et les obtiennent.
- Les enfants aussi se perçoivent comme moins bons (fatalisme, déception, ambitions restreintes)

3-PEU D'APPRENTISSAGES ENTRE PAIRS
- Difficile à construire quand les élèves ont peu de capital culturel.
- Le niveau général d'une classe influe sur les chances de progression de chaque élève.

Les conséquences sont ensuite économiques. On sait maintenant grâce à une étude publiée dans *Nature* que le fait d'avoir des collègues de classe de toutes les classes sociales augmente les revenus de 20 % à l'âge adulte.

Elles sont également sociales : comment penser que nous serons encore capables de mener des projets collectifs si nous ne nous connaissons plus, si nous nous faisons isoler dans notre silo social dès l'enfance?

Et elles sont environnementales; en effet, aller à l'école de quartier permet une mobilité active impossible quand on doit se rendre à une école sélective loin de chez soi. De nombreux impacts pour la santé publique (vie active, pollution, sommeil) et la vie communautaire en résultent.

Des solutions

École ensemble a proposé en mai 2022 sa proposition de politique publique pour mettre fin à l'école à trois vitesses. Notre Plan pour un réseau scolaire commun prévoit d'offrir aux écoles privées actuelles de choisir entre deux statuts : conventionnées ou non conventionnées. Si elles se conventionnent, elles seront financées à 100 % (autant que les écoles publiques) et seront donc gratuites. Elles ne sélectionneront plus leurs élèves; ceux-ci lui seront attribués via un bassin scolaire équitablement dessiné, comme ce devra aussi être le cas pour les écoles publiques. Une école privée qui choisit d'être non conventionnée pourra maintenir la sélection, mais ne recevra plus aucun fonds public.

Cette proposition fait l'objet d'un débat public et a récemment été soutenue par un parti représenté à l'Assemblée nationale qui l'a traduite en projet de loi et déposé en février 2025, le Projet de loi nº 895, Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances. Dans notre système parlementaire britannique, les projets de loi de l'opposition ne sont généralement pas soumis au débat par le gouvernement.

C'est donc la tâche d'École ensemble que d'inciter les partis politiques à inclure son plan dans leur plateforme électorale en vue des élections provinciales qui auront lieu en octobre 2026.

* * *

En espérant que cette réponse à votre appel à l'information vous aide dans la rédaction de votre protocole, veuillez agréer, Madame, mes meilleures salutations.



Stéphane Vigneault
Coordonnateur, École ensemble
sv@ecoleensemble.com